



Direction Générale Cultures et Arts dans la Ville
Musée Jules Verne

Décision n°2022-1423

Objet : Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et études de programmation muséographique du parcours muséal dédié à Jules Verne – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.2. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente et aux Vice-Présidents afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés ponctuels de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 215 000 € HT (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que le conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022 a reconnu d'intérêt métropolitain le futur équipement culturel et muséal Cité des imaginaires/CAP 44 et approuvé le programme de l'équipement et son enveloppe financière prévisionnelle. Dans ces conditions, il est nécessaire d'élaborer un programme muséographique, un parcours muséal dédié à Jules Verne. Les services de Nantes Métropole souhaitent l'aide d'un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour orienter et coordonner le travail sur les contenus afin de transformer les idées en propositions muséographiques cohérentes et concrètes afin d'aboutir à l'écriture d'un programme fonctionnel global détaillé. Cet assistant pourra éventuellement s'assurer du respect de ce programme en phase de conception, de production et de réalisation jusqu'à l'ouverture des espaces muséaux au public et pendant la première année d'ouverture.

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un marché conclu pour une durée de 18 mois tranche ferme et 60 mois tranche optionnelle, non reconductible,

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n° 102 et libellée Enseignement Supérieur et Recherche, Innovation, Numérique, opération 2021 n° 10203 libellée CAP44 – Construction d'un grand musée Jules Verne

Décide

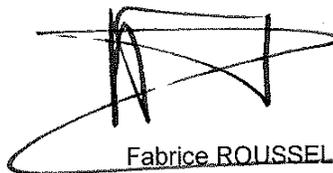
Article 1 – Objet : Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et études de programmation muséographique du parcours muséal dédié à Jules Verne – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 18 mois tranche ferme et 60 mois tranche optionnelle, non reconductible – Aucun allotissement n'est prévu – Montant estimé du marché : 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC

Article 2 – Attribution et signature de(s) marché(s) / accord-cadre(s) mono attributaire(s) / multi attributaire(s) à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole, ainsi que le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **22 DEC. 2022**

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué


Fabrice ROUSSEL

mis en ligne le :

23 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221222-2022_1423DEC-AU
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022

2